

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

COMMUNES D'ÉTAPLES-SUR-MER, CUCQ, LE TOUQUET-PARIS-PLAGE

**AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN PIÉTONNIER SUR PILOTIS EN BORDURE DE LA CANCHE SUR
LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ÉTAPLES-SUR-MER**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 12 juillet 2016, une enquête publique relative à l'aménagement d'un chemin piétonnier sur pilotis en bordure de la Canche sur le territoire de la commune d'ÉTAPLES-SUR-MER, aura lieu pendant 33 jours consécutifs, du 3 octobre au 4 novembre 2016 inclus. Cette enquête portera sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau et présentée par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais. Elle se déroulera sur le territoire des communes d'ÉTAPLES-SUR-MER, CUCQ, LE TOUQUET-PARIS-PLAGE.

Monsieur Claude MONTRAISSIN, retraité de la gendarmerie nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

En cas d'empêchement de Monsieur MONTRAISSIN, la conduite de cette enquête sera confiée à Monsieur Pierre-Jean DENIS, contrôleur principal à la direction nationale d'enquêtes fiscales, retraité, commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et un courrier indiquant l'absence d'avis de l'Autorité environnementale rendu dans le délai réglementaire, en mairies d'ÉTAPLES-SUR-MER, CUCQ et LE TOUQUET-PARIS-PLAGE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations :

- le lundi 3 octobre 2016 de 9h à 12h en mairie d'ÉTAPLES-SUR-MER
- le mercredi 19 octobre 2016 de 14h à 17h en mairie de CUCQ
- le mercredi 26 octobre 2016 de 14h à 17h en mairie de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE
- le vendredi 4 novembre 2016 de 9h à 12h en mairie d'ÉTAPLES-SUR-MER

Toutes informations sur le projet pourront être demandées à M. Olivier LHOTELLIER, Conseil Départemental du Pas-de-Calais, Pôle Aménagement Durable, Maison du Port Départemental d'ÉTAPLES-SUR-MER, 1, Boulevard de l'Impératrice, B.P 51 ,62630 ETAPLES-SUR-MER (03-21-60-41-39).

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de ÉTAPLES-SUR-MER, CUCQ et LE TOUQUET-PARIS-PLAGE, ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau ».

Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DPI-BPUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, la Préfète du Pas-de-Calais statuera par arrêté sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau.